

LE CABINET

Nº 1199 METFPA/CAB/DEXC

Abidjan, le 0 2 MAI 2025

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage communique :

Il est ouvert, au titre de l'année 2025, des concours d'entrée dans les Etablissements Publics de Formation Professionnelle pour la préparation aux :

- Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ;
- Certificat d'Aptitude Professionnelle par Alternance (CAP/FPA) ;
- Brevet de Technicien (BT) ;
- Brevet de Technicien par Alternance (BT/FPA) ;
- Brevet de Technicien Supérieur (BTS).

Les inscriptions débutent le mardi 06 mai 2025 et prennent fin le samedi 16 août 2025 dans toutes les Directions Régionales et dans certains établissements de la formation professionnelle d'Abidjan.

Pour la procédure d'inscription, bien vouloir consulter la plateforme: www.ersys.ci.net

Conditions de candidature

- Etre de nationalité ivoirienne ;
- Etre âgé de 15 ans au moins ou de 27 ans au plus au 31 décembre 2025 ;
- Etre titulaire du CAP Sanitaire Social ou du BEPC, pour les candidats au BT Sciences Médico-sociales;
- Etre titulaire du BT ou du BAC pour les candidats au BTS;
- Avoir au moins le niveau 5te, pour les candidats au CAP et CAP/FPA;
- Avoir au moins le niveau 3^{tes}, pour les candidats au BT et BT/FPA
- Payer, sur la plateforme TrésorPay, les frais de concours d'un montant de douze mille (12000) francs CFA.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter obligatoirement les pièces suivantes :

- Une fiche d'inscription à imprimer en deux exemplaires sur la plateforme: www.ersys.ci.net;
- Une photographie d'identité récente en couleur ;
- Une quittance du droit d'inscription de douze mille francs (12 000 CFA) payés en ligne sur la plateforme TrésorPay;
- Un extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif (original + photocopie);
- Un certificat de nationalité ivoirienne (original + photocopie) ou la photocopie de la carte nationale d'identité du père ou de la mère;
- Un certificat de scolarité ou le bulletin de fin d'année (original + photocopie) de la classe de 5^{ème} pour les candidats au CAP;
- Un certificat de scolarité ou le bulletin de fin d'année (original + photocopie) de la classe de 3^{tem} pour les candidats au BT;
- L'attestation de réussite du BEPC ou du CAP Sanitaire Social (original + photocopie), pour les candidats au BT Sciences Médico-sociales.
- L'attestation de réussite du BT ou du BAC (original + photocopie), pour les candidats au BTS.

Déroulement du concours

Le concours d'accès à la formation professionnelle comporte :

- Deux (02) épreuves écrites pour les candidats au CAP ou au BT :
- Français / Culture générale ;
- Mathématiques.
- Trois épreuves (03) écrites pour les candidats au BTS :
- Français / Culture générale ;
- Mathématiques ;
- Anglais.

Les modalités de formation et les établissements concernés

La formation, d'une durée de trois (03) ans, est une formation professionnelle théorique dispensée dans tous les établissements de l'ETFPA.

Pour la Formation Par Alternance (FPA), les établissements et les filières concernés sont :

- ➤ Lycée Professionnel Hôtelier RIVIERA
- BT Cuisine Professionnelle,
- BT Pâtisserie,
- BT Réception,
- BT Restauration et Bar
- Lycée Professionnel des Métiers d'Automobile (LPMA) VRIDI
- BT Mécanique Automobile
- BT Electronique automobile
- CAP Carrosserie Peinture
- Lycée Professionnel SAN PEDRO
- BT Mécanique Automobile
- Lycée Professionnel Hôtelier YAMOUSSOUKRO
- BT Cuisine Professionnelle,
- BT Réception,
- BT Restauration et Bar.

La formation pratique se déroule dans des entreprises.

Dépôt des dossiers

Les dossiers complets sont à déposer dans les Directions Régionales de l'ETFPA et auprès des établissements publics de formation professionnelle d'Abidjan, notamment LPC Cocody, LPC Treichville, LPC Yopougon, LPI Marcory, LPI Yopougon, LPMME Koumassi, LPMMS Port-Bouet, Cours Sociaux (FUSOS) Abobo, du mardi 06 mai 2025 au samedi 16 août 2025.

Date du concours

Les compositions sont prévues pour le samedi 23 août 2025 à 8 heures sur toute l'étendue du territoire national.



3/3